

Ouverture du séminaire « Devenir hôpital ou structure de santé promoteur de santé : quels avantages ? »

Thanh LE LUONG

Directrice générale de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de voir l'Auditorium aussi rempli pour le premier séminaire national des hôpitaux et structures de santé promoteurs de santé.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont accepté notre invitation pour présenter leurs pratiques et leurs analyses durant cette journée, notamment Mme Marie-Christine Favrot, conseillère médicale auprès du Directeur général de la santé, qui fera l'ouverture de l'après-midi, et l'adjoint au Directeur général de l'offre de soins, M. Félix Faucon, qui a accepté de clôturer cette journée. Je remercie également le ministère de la Santé de nous avoir accueillis dans ses locaux et, bien entendu, les équipes de l'Inpes qui ont permis la tenue de ce séminaire.

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) est le coordonnateur du Réseau français des hôpitaux et structures de santé promoteurs de santé (HSPS). Autrefois, cela s'appelait HPS (Hôpitaux promoteurs de santé) et, depuis, le visage de l'organisation des soins en France a changé et nous avons donc ajouté les structures de santé promotrices de santé.

Nous avons souhaité organiser ce rendez-vous pour faire une journée d'échanges de pratiques de l'ensemble des acteurs. L'Inpes est en effet particulièrement attaché à favoriser la promotion de la santé dans tous les milieux, y compris en milieu de soins. Je

vous rappelle que l'OMS définit la promotion de la santé comme étant le processus qui confère aux personnes le moyen d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et de l'améliorer. Ce processus inclut la promotion de modes de vie sains, mais également l'amélioration des conditions de vie, des facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé.

Qu'en est-il de la promotion de la santé dans les établissements de soins ? Une structure de santé promotrice de santé étend ses responsabilités au-delà de la lutte contre les maladies et promeut une approche globale de la santé. Cela signifie mener des actions spécifiques et développer des politiques globales pour améliorer la santé et le bien-être des usagers et de leurs proches, mais aussi du personnel de l'établissement et de la communauté au sein de laquelle la structure de santé est implantée, tout en prenant en compte la préservation de l'environnement.

Usagers, professionnels de santé, communauté et environnement constituent ainsi les quatre piliers sur lesquels s'élabore la démarche globale de promotion de la santé en milieu de soins. Concrètement, il est nécessaire de mettre en place des actions d'éducation pour la santé, de travailler en partenariat avec les autres acteurs de santé pour assurer la continuité des soins, d'améliorer les conditions de travail dans les structures de santé, et de faciliter la participation des professionnels et des usagers aux décisions qui concernent leur santé. Développer la promotion de la santé en milieu de soins permet à la fois d'améliorer les conditions de vie au sein de l'établissement et la qualité des soins. Et associer les usagers de l'hôpital, ainsi que les citoyens de la communauté, leur permet d'être en situation d'« empowerment » par rapport à leur propre santé.

Les hôpitaux et les structures de santé ont commencé à intégrer cette dimension dans leurs pratiques quotidiennes, mais la promotion de la santé en milieu de soins reste encore insuffisamment développée en France dans un contexte où l'on pourrait attendre

ce continuum entre préventif et curatif, même si des actions de prévention sont menées dans la plupart des établissements.

Pour favoriser le développement de cette démarche, un réseau international de structures de santé promotrices de santé a été créé. Ce réseau international s'appelle « Health Promoting Hospitals and Health Services ». Il se décline en France sous la forme du Réseau français des hôpitaux et structures de santé promoteurs de santé, que coordonne donc l'Inpes. Développer la promotion de la santé en milieu de soins et lui donner un cadre, telles sont les deux grandes missions que s'est fixé ce réseau.

L'Inpes et les membres de ce Réseau français souhaitent ainsi, grâce à ce premier séminaire national, mieux faire connaître le concept des hôpitaux et structures de santé promoteurs de santé. A nous également de montrer quels sont les avantages pour les établissements de soins à mettre en place cette démarche globale, en privilégiant les approches transversales, en construisant des synergies d'acteurs et en inscrivant l'offre de soins dans un continuum de l'hôpital jusque dans la communauté, pour participer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population. Après mon intervention, vous pourrez bénéficier d'exemples concrets.

Nous sommes déjà heureux de constater l'intérêt que suscite le thème de ce séminaire et la diversité des participants puisque sont rassemblés aujourd'hui des représentants d'usagers, des praticiens et des membres de direction de centres hospitaliers publics et privés, mais aussi d'autres structures de santé (des centres de santé, des maisons de santé et des cabinets médicaux libéraux), des représentants d'Agences régionales de santé, des membres de réseaux de santé et de réseaux d'hôpitaux, des personnels d'administration centrale.

Je suis certaine de la richesse des présentations et des débats auxquels nous allons assister aujourd'hui. Cette journée va s'articuler autour de deux temps forts. La matinée sera consacrée à la présentation du concept et à sa mise en pratique autour des quatre piliers Usagers, Professionnels de santé, Communauté, Environnement, en

mettant en avant des initiatives phares. La parole sera donnée à des professionnels investis dans ce réseau, qui présenteront des pratiques de terrain innovantes, ainsi qu'à des grands témoins institutionnels et associatifs qui livreront leur analyse sur l'intérêt de la promotion de la santé en milieu curatif.

L'après-midi sera consacré aux motivations mais aussi aux moyens de développer la promotion de la santé dans les lieux de soins, de la démarche locale à la politique nationale.

Il s'agit en effet un enjeu majeur de santé publique avec des implications pour l'ensemble des acteurs du domaine de la santé. Dès lors, se pose la question de la place qu'occupera la promotion de la santé dans la future loi de santé, et c'est un thème qui sera également abordé cet après-midi.

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet de loi sera examiné au Parlement en 2015. Parmi tous les sujets dont va traiter cette nouvelle loi, il y en a un dont je voudrais également vous parler à cette occasion, c'est la création du futur Etablissement pour la prévention, la veille et l'intervention en santé publique. Ce nouvel établissement va changer le paysage de la santé publique en France. Il va regrouper trois agences existantes :

- L'Institut de veille sanitaire, l'InVS.
- L'Etablissement de préparation et de réponses aux urgences sanitaires, l'Eprus.
- Et, bien entendu, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, l'Inpes.

Ce nouvel établissement permettra de doter la France d'un véritable institut de santé publique, qui reprendra l'ensemble des missions des agences existantes. Cet établissement est annoncé, à ce jour, pour le 1^{er} janvier 2016.

Dans ce monde en mutation, il nous faut donc innover et nous remobiliser en permanence. Ce séminaire est là pour nous y aider. Je vous souhaite à tous une journée enrichissante et constructive au service de la promotion de la santé en milieu de soins.